

BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET		Date : 13/07/2024	
INTITULE DE L'ACTION : .....Le Parc Cassel dans sa forme Olympique			
DEPENSES (*)		RECETTES	
Location(s) (1)		Autofinancement	
L'île aux pirates	618 €	MAIF	150€
Ecuries de Willems	300 €		
Frais de transport (2)		Participation des personnes (4)	
		Recettes ventes	294
Boissons et alimentation			
Leclerc achats alimentaires	266 €		
Boulangerie de l'Alma	80€		
Boucherie Meziane	260€		
Achat de fournitures (3) (à détailler)		Autres financements (à préciser)	
Petits matériels animations - cultura	200€		
Action : matériels alimentaires : gants, aluminium, vaisselles biodégradables	70€		
Assurance			
MAIF	150€		
Tracts, affiches			
		Aide demandée au PIC	1500 €
Taxes (SACEM)			
Divers			
Personnel bénévole	678€	Bénévolat	678€
<b>SOUS TOTAL DES DEPENSES ENGAGEES</b>	<b>2622</b>		
Financement d'un autre projet (5)			
<b>TOTAL</b>	<b>2622 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2622 €</b>

(\*) **Les dépenses doivent être justifiées par des devis**

(1) Si le local d'une association est utilisé, s'assurer que cette association est protégée pour la fête que vous organisez

(2) Pour les voyages collectifs, les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents)
- être couverts par une assurance
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle comme le précise le règlement intérieur

(3) Seul le matériel consommable est pris en compte (petit matériel servant à organiser la fête, papier, colle,...)

(4) Il est indispensable de faire participer financièrement ou matériellement les bénéficiaires du projet, et les usagers doivent nécessairement participer au projet.

(5) Si des bénéfices générés par l'animation sur le quartier sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il faut en indiquer le montant.

